Gaillon sur Montcient

Le Journal

Hiver 2014-2015

Réouverture du Golf de la « Chouette » p. 10

La statue Sainte Barbe est de retour p. 14

Des nouvelles des N.A.P. p. 17

JOURNAL SEMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

FRANCIS
COIFFURE
HOMMES - DAMES

78440 GARGENVILLE
✆ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT
✆ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL
✆ 01 39 71 99 58

AMARA
SERVICES
Boualem AMARA
Port.: 06 89 44 65 35
2, rue du Point du Jour
78250 GAILLON SUR MONTCIENT
Fax: 01 30 22 06 33
amaraservices@orange.fr
NETTOYAGE
BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS

E.A.D.
Espaces verts
Création - Entretien - Élagage
AD Services
Travaux de jardinage - TVA 5,5%
Tél./Fax : 01 30 99 03 12
36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient

ORTHOP'EDITH
Orthopédie • Matériel médical
Semelles, Prothèses mammaires, Ceintures, Bas de contention, Fauteuils...
Chaussures pour pieds sensibles
Livraison à domicile
2, Bd Michelet, 78250 HARDRICOURT
Tél : 01 34 74 10 72
www.orthopedith-hardricourt.fr • e-mail : orthopedith@orange.fr

FJD
agence de communication
01 34 97 50 90

Nous remercions les annonceurs qui participent à la publication du Journal de Gaillon.

Contact Régie publicitaire :
Christian Tétard 06 14 84 27 10

Le journal de Gaillon

Hiver 2014-2015

Bulletin officiel d'informations de la Commune de Gaillon sur Montcient

Mairie de Gaillon
Tél. 01 34 74 06 58
Fax 01 30 22 06 16
mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des élus : sur Rendez-vous

Horaires d'ouverture :
Lundi-Mardi-Vendredi
De 8h30 à 12h00
Les 1er et 3e Samedis de chaque mois (hors périodes de vacances scolaires)
Fermé le mercredi et le jeudi

Rédacteur en chef :
Jean-Luc Gris

Rédaction :
Laurence Besnard
Marie-Christine Dubernard
Nathalie Le Gonnidec
Jean-Pierre Le Tellier
Valérie Perrier

Régie publicitaire et publication :
Christian Tétard
06 14 84 27 10

Réalisation :
FJD
01 34 97 50 90
RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur

L'année dernière l'édito de ce journal était consacré à l'intercommunalité, et je mentionnais des regroupements de deux cent mille habitants… cela me semblait déjà fort déraisonnable. Et bien l'Etat nous propose maintenant d'intégrer une structure intercommunale de plus de quatre cent mille habitants ! Pour notre commune ayant adhéré en douze mois à la communauté de communes Vexin-Seine, puis à la communauté d'agglomération Seine & Vexin, cela va vite… trop vite. Le conseil municipal du vingt-neuf novembre dernier vient, à l'unanimité, de donner un avis défavorable au projet de regroupement de communes dans une structure de plus de quatre cent mille habitants ; quelques jours plus tard, c'est le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Seine & Vexin qui a également donné un avis défavorable. L'Etat a maintenant la possibilité de proposer des modifications au schéma intercommunal, ou de l'entériner en passant en force…

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement du conseil municipal, j'en profite pour remercier les membres de l'ancien conseil et saluer vos nouveaux élus qui se sont mis au travail avec enthousiasme. L'année 2015 verra la suite des travaux d'enfouissement de la Grande Rue, la recherche de financement se poursuit afin d'aménager l'ancienne école en logements. Le site de la Pierreuse va être réhabilité ; pour favoriser la biodiversité, un éco-nettoyage sera mis en place en collaboration avec un éleveur de moutons.

Je finirai ce mot en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le jeudi 15 janvier à 19 h 00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Maire, Jean-Luc GRIS

SOMMAIRE

Extraits de comptes-rendus municipaux	2
Interview sur le grill : Gilbert Vinter	3
La démarche « Économie d'énergie »	4
La bibliothèque	5
Travaux d'embellissement des abords de la Mairie	6
Restauration et valorisation éco-paysagère de la « Pierreuse »	7
Communauté d'agglomération Seine & Vexin	8
Réouverture du Golf de la « Chouette »	10
Actions solidaires des enfants de Gaillon	11
Travaux	13
La statue Sainte Barbe est de retour	14
Journées du Patrimoine	15
Marché Artisanal et gastronomique	16
Accueil des nouveaux Gaillonnais	16
Forum des associations	16
Des nouvelles des N.A.P.	17
Que la vie est belle dans notre petite école…	18
Cérémonie du 11 novembre	19
Élagage des arbres et arbustes	19
État Civil	20
Carte d'identité et inscription sur les listes électorales	20
C.C.A.S.	21
A.S.V.B.	21
Caisse des écoles : soirées convivialité	22
La grande guerre : deux frères, deux parcours	23
Agenda de l'année 2015	24

Extraits de comptes-rendus municipaux

Conseil municipal du 10 avril 2014

Vote du compte administratif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2013 (excédent de fonctionnement de 116 852,34 € et excédent de fonctionnement de 40 930,17 €)

Vote des taux des impôts locaux 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de maintenir les trois taux d'imposition pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 11.33 %
- Taxe foncière bâti : 15.40 %
- Taxe foncière non bâti : 36.95 %

Vote du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif pour l'année 2014 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
- Dépenses et Recettes : 799 102,34 €
- Pour la Section d'Investissement
- Dépenses et Recettes : 357 029,56 €

Projet d'acquisition d'un tableau numérique interactif et demande de subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le projet d'acquisition d'un tableau numérique interactif, pour un montant de 4 118,40 € TTC, et décide de présenter un dossier de demande de subvention au conseil général afin d'obtenir 1 000,00 € de subvention

Conseil municipal du 26 juin 2014

Adhésion conseil en énergie partagée (CEP)

Monsieur le Tellier présente l'association « CEP », qui est un organisme dont la mission est d'accompagner les communes dans la maîtrise de la consommation d'énergie des bâtiments communaux.
Une convention tripartite sera signée entre la commune, le PNR et le CEP ; le coût de l'adhésion est de 1,50 € par habitant par an subventionné par le Parc du Vexin à hauteur de 70 %.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'adhérer au CEP.

Étude commerce multi-services

Monsieur le Tellier rappelle qu'une convention d'étude concernant la création d'un commerce multi-services a été signée en date du 5 janvier 2012 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise /Yvelines.
Le rapport de cette étude a été remis aux membres du conseil municipal lors de la visite de l'ancienne école. La commune a la possibilité de continuer l'étude (faisabilité économique et recherche exploitant, ou d'y mettre fin pour orienter l'aménagement vers une autre activité (logement). Madame Raffali, chargée d'étude commerce et urbanisme à la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, a présenté les résultats de l'enquête de consommation menée dans le cadre du futur réaménagement du site de l'ancienne école.
Pour mémoire, cette étude est décomposée en trois phases :

- Étude de consommation.
- Étude de faisabilité commerciale.
- Étude de faisabilité financière.

Les résultats de cette étude ont été remis à chaque conseiller municipal et sont disponibles sur demande auprès du secrétariat de la mairie.
Voici quelques éléments clés de la présentation :
Le taux de retour est faible, puisque seulement 21 % des questionnaires ont été renvoyés à la chambre de commerce.
L'activité la plus souhaitée est la boulangerie-pâtisserie avec 80 % des réponses, suivie de l'épicerie avec 68 % des réponses. Il y a également une demande importante pour la presse avec 27 % des réponses. Le restaurant est peu cité (20 % des réponses).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de ne pas poursuivre les études et souhaite préparer un projet pour aménager des logements dans l'ancienne école.

Conseil municipal du 29 septembre 2014

Projet de schéma régional de coopération intercommunal

Le projet a été présenté à la commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) le 28 août 2014 par le préfet de région. Pour notre commune, ce projet propose de regrouper 73 communes pour une population de 405 049 habitants entre Conflans Saint Honorine et Bonnières. Le territoire regrouperait 6 structures intercommunales existantes ; la CA de Mantes en Yvelines (35 communes, 113 709 hab), la CC des Côteaux du Vexin (3 communes, 21 507 hab), la CC Seine Mauldre (3 communes, 14 093 hab), la CA Seine et Vexin (17 communes, 66 896 hab), la CA des Deux rives de Seine (12 communes, 90 800 hab) et la CC Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (3 communes et 92 850 hab).

Les conseils municipaux devront se prononcer sur le schéma avant début décembre.

Le schéma définitif devra être arrêté avant le 28 février 2015 par le préfet de région après consultation et avis de la CRCI, des communes et des collectivités locales concernées.
Sa mise en œuvre sera effective au 1er janvier 2016 après avis des conseils municipaux sur les périmètres proposés.

Une réunion d'information sera organisée courant novembre par la CA Seine & Vexin et le débat au sein du conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient aura lieu lors de la séance de fin novembre.

Avancé du projet de déviation A13/ RD28.

Une réunion s'est tenue à Gaillon-sur-Montcient en présence de l'équipe technique du conseil général et des cabinets d'étude travaillant sur le projet. Les maires et des élus des communes de Tessancourt et d'Hardricourt étaient présents, ainsi que le PNR du vexin français représenté par Patrick Gautier.
Pour Gaillon-sur-Montcient, ont participé, Jean-Luc Gris, Gilbert Vinter, Jean-Pierre Le Tellier, Gérard Trou, Franck Jourdan.
Lors de cette réunion, le conseil général nous a présenté un nouveau tracé.
Après de nombreux échanges entre les élus des différentes communes et les représentants du CG78, il est ressorti que ce tracé, comme les deux autres présentés en conseil municipal le 29 septembre n'était pas acceptable.
Les deux motifs sont l'intégration dans le paysage de la vallée de la Montcient et la non prise en compte du problème récurrent pour la population qu'est la traversée de Seine entre Meulan-en-Yvelines et les Mureaux.

Plan local d'urbanisme

La commission d'urbanisme s'est réunie quatre fois pendant le mois de septembre et a proposé des modifications dans le règlement du futur PLU.

L'objectif est de finaliser ce plan local d'urbanisme d'ici juin 2015.

Interview sur le grill : Gilbert Vinter

CC (Commission Communication) : Depuis combien de temps vivez-vous à Gaillon ?
Gilbert Vinter : J'ai acheté à Gaillon en juin 1980.

CC : Quelle est votre activité professionnelle ?
GV : Je suis responsable d'un service d'emballage aux boulangeries POILANE à Bièvres dans l'Essonne et je travaille de nuit depuis 8 ans, je coordonne des équipes emballage et livraison.

CC : Depuis quand êtes-vous élu à Gaillon et quelles sont vos motivations ?
GV : C'est mon 4e mandat et je suis élu depuis 19 ans maintenant.
Mes motivations ? tout simplement j'aime ça et j'ai toujours travaillé avec de bonnes équipes, mais ce sera peut-être mon dernier mandat car il faut savoir laisser sa place aux jeunes. J'ai décidé de me représenter car je veux mener à terme la réhabilitation de l'ancienne mairie-école. Une continuité quand on a participé à la construction de la nouvelle école et du restaurant scolaire.
Ce qui est passionnant quand on est élu c'est qu'on apprend tout le temps, même après 3 mandats.
Le sujet qui m'intéresse le plus et que j'ai eu l'occasion de faire deux fois, c'est le recensement.

CC : Comment ça ? Passer chez les habitants ?
GV : pas seulement, la partie regroupement des données avant la transmission, c'est intéressant de voir l'évolution des familles avec le temps, les jeunes qui quittent le domicile, etc. Mais je pense qu'à l'avenir avec l'informatique le recensement se fera de chez soi, sans document papier intermédiaire.

CC : Quels rôles occupez-vous au sein de la commune ?
GV : Je suis adjoint aux affaires scolaires, sociales et travaux.

- Vice-Président du C.C.A.S., je n'aime pas voir les gens dans la précarité même si tous ne veulent pas se faire aider.
- Vice-Président de la Caisse des Écoles, j'y suis membre depuis de nombreuses années (même avant d'être Elu).
- Vice-Président des travaux : domaine qui me tenait à cœur. Beaucoup de projets en cours (enfouissement des réseaux, entretien voirie, etc.).
- Je fais également parti des commissions culture, finances, sécurité routière et Urbanisme. Actuellement est en cours le P.L.U., celui-ci a représenté le plus gros travail du dernier mandat, nous y avons passé beaucoup de temps, on devrait terminer en 2015.

CC : Et concernant l'organisation du temps entre la vie familiale, professionnelle et municipale ?
GV : Le travail de nuit aide beaucoup, il libère l'après-midi. Et quand on me demande le matin, et bien mon temps « sommeil » est en plusieurs morceaux. C'est de l'organisation.
Depuis ma dernière interview, ma famille s'est agrandie avec l'arrivée de nouveaux petits enfants. Il y en a deux à l'école de Gaillon, et bientôt trois ou quatre.

CC : Quels sont les projets que vous souhaitez mettre en place pour l'avenir ?
GV : l'ancienne école est le principal sujet, c'est un projet difficile mais elle est vide depuis plusieurs années, il faut y faire quelque chose.

CC : Merci Gilbert d'être venu « ce matin » répondre à nos questions.

La démarche « Économie d'énergie »

La commune bénéficiera des services suivants :

- L'établissement d'un bilan énergétique du patrimoine communal.
- La présentation des actions d'économie d'énergie possibles en priorisant celles demandant peu d'investissement.
- Une aide à la mise en place des premières actions envisagées (optimisation tarifaire, isolation de toitures, régulation de température, programmation éclairage public…).
- Le suivi sur 3 ans des consommations énergétiques.
- Un accompagnement sur le long terme pour les projets d'amélioration (recherche de financement, conseil, aide au cahier des charges…)

énergiesolidaires

Le CEP dispose d'une base de données informatiques contenant les conditions climatiques des années passées, les surfaces des bâtiments et les consommations des communes adhérentes (environ 3 000) : ces critères seront mis en regard des factures de gaz et d'électricité de la commune de GAILLON pour les années 2011,2012, 2013 et 2014.

Ces comparaisons permettront de situer nos dépenses d'énergie et de dégager les actions à mener pour les réduire.

Nous informerons les Gaillonnais sur les résultats de cette action, dont les premiers éléments devraient être communiqués au 1er trimestre 2015.

La maison de la justice et du droit

Offrir des services de proximité en favorisant l'égal accès au Droit pour tous, tel est l'objet de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine.

C'est une structure d'écoute offrant des services gratuits d'information, d'orientation et de résolution amiable des litiges. Elle constitue un lieu proche des citoyens, ouvert sur le droit et la justice dans toutes ses dimensions. Elle participe également à des actions citoyennes et de prévention.

Maison de la justice – 79 boulevard Victor Hugo – 78130 LES MUREAUX, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Toutes nos permanences et nos actions sur http://www.mjd-valdeseine.fr

Tél. : 01 34 92 73 42

Val de Seine maison de la justice et du droit

La bibliothèque en mots et en images...

On aurait pu penser que la concurrence des supports culturels autres que le livre et notamment celui d'internet, entraîne une baisse de la fréquentation de notre bibliothèque municipale. Il s'avère que le nombre d'inscriptions reste stable. Nous le devons sans doute à l'investissement de la commune qui a permis cette année encore l'acquisition de nombreuses nouveautés.

Les bénévoles vous convient à venir découvrir toute l'actualité littéraire mise à la disposition des adhérents depuis le mois de septembre.
Du dernier roman de Guillaume Musso au prix Goncourt en passant par des romans d'auteurs contemporains, des intrigues évoquant une région ou une période, quelques thrillers, vous serez conquis. Nous sommes assurées qu'un tel panel d'écrits ne manquera pas de susciter l'intérêt des lecteurs.

N'hésitez pas à venir faire votre choix, à promouvoir une lecture, à échanger sur un ouvrage, à donner votre avis, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Les Bénévoles

Infos pratiques :

- Les ouvrages présentés lors de la journée du patrimoine sont exposés jusqu'au mois de décembre 2014.
- Un après-midi "conte" a été organisé le mercredi 17 décembre.
- Le prix de l'adhésion reste inchangé : 2 euros la carte individuelle et 5 euros la carte familiale.

À défaut de bénévoles, vous trouverez ci-après les nouveaux horaires d'ouverture :
1er et 3e samedis de 10 h à 12 h.
2e et 4e mercredis de 16 h à 18 h.

Quotas d'emprunt :
Cinq ouvrages pour une durée de trois semaines avec possibilité d'une prolongation de deux semaines.

Travaux d'embellissement des abords de la Mairie

Sur l'arrière de la mairie, des carrés de pelouses définis par Odile VISAGE (architecte paysagiste intervenant pour le PNR) et séparés par des allées tondues, n'ont pas été coupés jusqu'à fin septembre (dans le cadre de la Gestion différenciée des espaces verts communaux).
Le résultat attendu n'était pas au rendez-vous, néanmoins, il convient d'attendre l'année prochaine où un semis de prairie fleurie sera mis en œuvre avant le printemps sur base d'achillées, sauges des prés, marguerites, coquelicots.
Le long du mur du Golf, la végétation actuelle sera arrachée et des arbres fruitiers palissés seront plantés (poiriers et pommiers)
Les saules, le long du ru ont été taillés, ainsi que les cotonéasters longeant la rue de la Montcient.
Les arbustes aux abords de la cascade ont été enlevés et laisseront la place à un engazonnement.
Le financement de l'opération chiffré à 18000 € est assuré principalement par une subvention du PNR de 70 %.

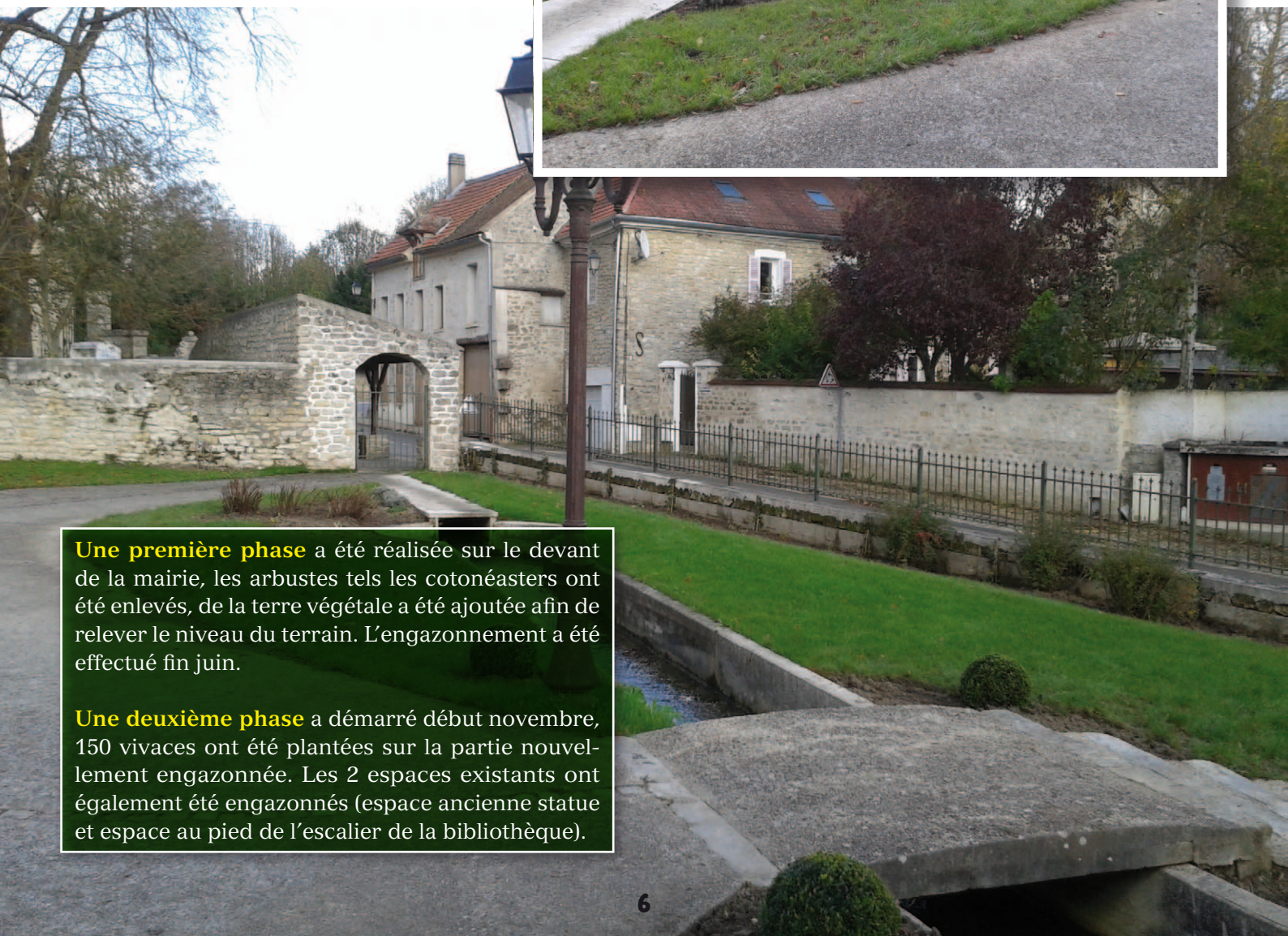

Une première phase a été réalisée sur le devant de la mairie, les arbustes tels les cotonéasters ont été enlevés, de la terre végétale a été ajoutée afin de relever le niveau du terrain. L'engazonnement a été effectué fin juin.

Une deuxième phase a démarré début novembre, 150 vivaces ont été plantées sur la partie nouvellement engazonnée. Les 2 espaces existants ont également été engazonnés (espace ancienne statue et espace au pied de l'escalier de la bibliothèque).

Restauration et valorisation éco-paysagère de la « Pierreuse »

La commune de Gaillon sur Montcient est propriétaire d'un côteau d'environ 1,70 ha situé au sud/est du village. Ce côteau abrite une « pelouse sèche sur calcaire » ou pelouse « calcicole », habitat devenu rare en Europe et classé suivant la Directive Habitats-Faune-Flore.

Plan de situation de la « Pierreuse »

La commission « Aménagement des espaces verts et développement durable » s'est fixé comme objectif d'ouvrir ce site aux gaillonnais en aménageant des chemins de promenade au sein du massif et en disposant des affichages sur la faune et la flore ainsi qu'une table d'orientation sur le point de vue de la vallée de Seine.

Au niveau de la flore ont été recensés des orchidées sauvages, des coquelicots, du thym, de la coriandre et pour la faune, des chevreuils, des lapins, des chouettes, des papillons, des libellules, des pollinisateurs…

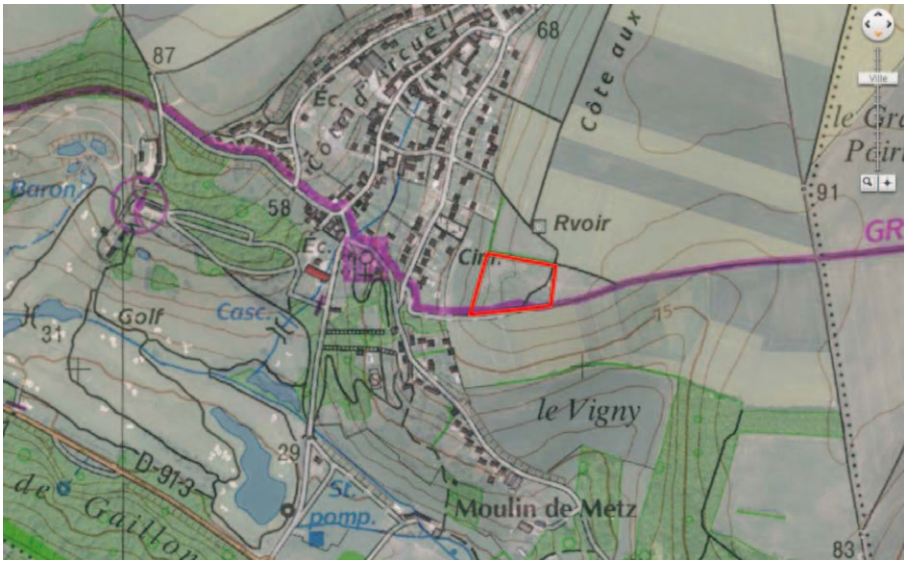

Le petit collier argenté.

Ce type de milieu constitue un réservoir de biodiversité et participe à la continuité écologique de la vallée de la Montcient, secteur qui s'inscrit dans la dynamique d'un dispositif pilote de contrat « Trame verte et bleue » en cours d'élaboration avec les collectivités et partenaires du Parc.

Le coteau est actuellement très embroussaillé, ce qui menace la biodiversité en place. Des travaux de fauche des ronces et autres zones herbacées prédéfinies, de bûcheronnage des essences envahissantes (érables sycomores notamment) seront réalisés au cours de l'hiver. Le remblai sera redessiné à l'entrée principale.

Une clôture de 600 mètres linéaires sera posée sur tout le périmètre de la zone ainsi que 3 portes d'entrée canadiennes.

Un contact a été pris avec un éleveur de moutons, afin de mettre en œuvre une gestion pérenne par pâturage ovin pour les années à venir.

L'opération d'un coût de 22 905 € est financée à 80 % par une subvention du PNR, le dossier a reçu un avis favorable de la commission « Environnement et Aménagement durable », le 20 octobre 2014.

L'espace devrait être ouvert au public au printemps 2015.

La Pierreuse.

Orchidée pyramidale.

Communauté d'agglomération Seine & Vexin

La CA Seine & Vexin va souffler sa première bougie au 1er janvier 2015. Nous avons souhaité faire un retour sur les actions menées lors de cette première année d'existence.

La CA Seine & Vexin va souffler sa première bougie au 1er janvier 2015. Nous avons souhaité faire un retour sur les actions menées lors de cette première année d'existence.
La volonté de travailler ensemble a permis d'initier des projets où la mutualisation a généré des économies d'échelles (commandes groupées de micro-ordinateurs, de tableaux numériques interactifs ou de logiciels métiers).
Le journal de la communauté d'agglomération Seine & Vexin est régulièrement distribué et permet à chacun d'identifier les actions culturelles et sportives soutenues par Seine & Vexin.
En matière de crèches et de garderies, les débuts sont difficiles car les structures existantes ne peuvent pas être étendues sans qu'une réflexion soit conduite sur les modes de garde et leur impact en terme de coût sur les habitants des dix-sept communes.
Le transport fait partie des enjeux importants pour le territoire et pour les habitants, des modifications ont déjà été réalisées sur quelques lignes régulières, et le transport à la demande fait partie des réflexions menées actuellement.
Cette première année a été riche en débats mais, alors que nous allons tout juste souffler notre première bougie, voilà qu'on nous demande déjà d'accélérer la cadence pour intégrer une communauté d'agglomération de 405 000 habitants !
En cette fin d'année 2014, le conseil communautaire de Seine & Vexin et le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient viennent de donner un avis défavorable au schéma régional intercommunal qui proposait une fusion de six communautés de communes ou communautés d'agglomérations existantes, à savoir :

- Communauté d'agglomération de « Seine et Vexin ».
- Communauté d'agglomération des 2 rives de seine.
- Communauté de communes de « Seine/Mauldre.
- Communauté de communes de « PAC ».
- Communauté d'agglomération de la « CAMY ».
- Communauté de communes des « Côteaux du Vexin ».

Cet ensemble qui représente soixante-treize communes regroupera un territoire de 405 000 habitants entre Mantes et Poissy au 1er janvier 2016.

Quelles en seraient les compétences ?

Le but d'une communauté d'agglomération est d'associer des communes « au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

Quatre compétences sont obligatoires :

1. La compétence « développement économique » : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire,
2. La compétence « aménagement de l'espace communautaire » : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerné d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains.
3. La compétence « équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » : programme local de l'habitat ; politique du logement, notamment du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire,
4. La compétence « politique de la ville dans la communauté » : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

La communauté d'agglomération devra également exercer en lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les cinq groupes suivants :

1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2 Assainissement.
3 Eau.
4 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence.
5 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
Le choix de ces compétences est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création.

Actuellement, la communauté d'agglomération Seine & Vexin exerce les quatre compétences obligatoires, ainsi que sept compétences optionnelles ou facultatives

- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- actions sociales d'intérêt communautaire.
- gestion des cours d'eau, des rivières ou des fleuves.
- environnement.
- transport, déplacement et mobilité.
- services à la population.

Seine & Vexin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La fusion des six communautés d'agglomérations ou de communes regrouperait des situations différentes, les compétences exercées ne sont pas les mêmes suivant qu'on fasse partie de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, de la communauté d'agglomération Seine & Vexin ou de la communauté des 2 Rives de seine.
Au 1er janvier 2016, dans la future communauté d'agglomération de 405 000 habitants, il resterait à coup sûr les quatre compétences obligatoires ; quid des compétences facultatives et optionnelles ?
Est-ce que la compétence sociale ayant trait à la gestion des crèches et des centres de loisirs fera partie des compétences choisies ?
Il est un peu tôt pour le savoir, mais il est évident que des arbitrages devront être faits.
Cependant dans le cas où des compétences ne seraient plus exercées par la communauté d'agglomération, quelles seraient les conséquences financières pour les communes ?
Devrons nous recréer des syndicats intercommunaux ?
Ce serait un comble pour cette réforme dont l'objectif est de réduire le « mille feuilles territorial » …

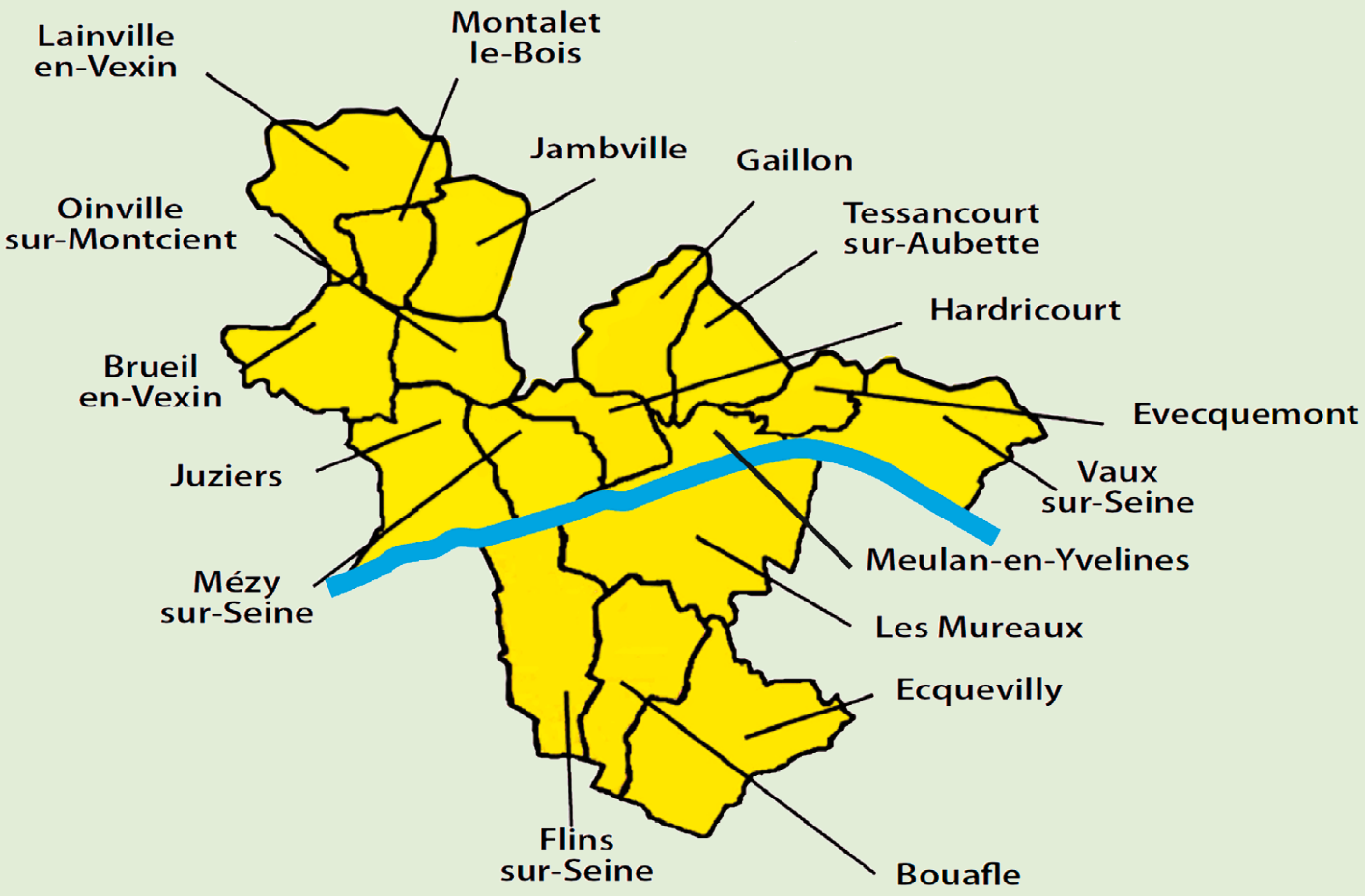

Réouverture du Golf de la « Chouette »

Le Golf de la « Chouette » qui avait été fermé fin 2012 est pré-ouvert depuis le 11 septembre 2014.

Une ouverture partielle du jeudi au dimanche est proposée, les 3 autres jours de la semaine sont consacrés à la remise en état du parcours et de ses abords. Ainsi, les « greens » et les « fairways » ont retrouvé leur cachet d'origine.
Les habitués sont revenus, impatients de retrouver ce parcours physique et technique dans un décor vallonné où chacun des 18 trous se distingue par une originalité au travers des plans d'eau et de la partie boisée L'ouverture complète avec « restaurant » et « club house » est prévue début mars 2015.

Vue du golf rue de la Montcient.

Vue de la terrasse du Château.

Vue du golf du chemin de la Garenne.

Actions solidaires des enfants de Gaillon envers un village sénégalais

Lundi 17 mars 2014, les élèves de l'école des 4 vents ont rencontré Sidaty DANFA, président de l'association humanitaire Nord Sud.

Natif d'un village sénégalais du sud de la Casamance, il leur a raconté son parcours scolaire depuis son village de SOUMACOUNDA jusqu'à Paris où il a effectué des études de statistiques et de démographie.

Grâce à ce témoignage, les enfants ont découvert le mode de vie des enfants du village et notamment la scolarisation. Au début des années soixante-dix, un père missionnaire a créé une salle de classe permettant à quelques garçons âgés de six à treize ans d'accéder à l'éducation. À cette époque, les conditions étaient très précaires : les enfants, assis par terre, n'avaient qu'une ardoise pour travailler, cahiers et crayons n'étaient donnés qu'aux plus méritants. Le passage en 6e se faisant sur concours, seuls 10 % des enfants avaient le privilège d'aller au collège de Saint Louis (à 1 000 km du village). Là, la débrouille était de rigueur. Après deux jours de trajet, les futurs collégiens devaient trouver une famille d'accueil. Une fois le bac en poche, les meilleurs obtenaient une bourse pour étudier à Paris. Les enfants, très curieux, ont posé beaucoup de questions sur les conditions de vie actuelles de ces enfants. Ils ont été étonnés qu'ils n'aient pas la télé, que leur seule distraction soit le foot (pas de jeux vidéo !), qu'il n'y ait pas de cadeaux aux anniversaires, qu'ils se lavent dans une bassine avec un seau d'eau, que l'hôpital le plus proche soit à plusieurs heures de marche, que les élèves n'aient qu'un manuel scolaire pour huit et seulement deux cahiers et un crayon chacun pour l'année…

Pour améliorer la scolarisation des enfants et surtout des filles, M. DANFA devenu professeur de mathématiques à Cergy décide, en 1998, de créer l'ASSOCIATION NORD SUD afin de permettre aux enfants de son village d'être scolarisés et de faire des études. Depuis seize ans, beaucoup de choses ont été réalisées.

Aujourd'hui l'école de SOUMACOUNDA accueille 250 enfants venant de 14 villages.

Afin d'aider ces enfants à étudier dans de meilleures conditions, une collecte de fournitures scolaires a été organisée début avril dans le magasin SIMPLY MARKET de Tessancourt. Les enfants de Gaillon mobilisés pendant 3 jours ont récolté une grande quantité de fournitures : classeurs, stylos, crayons, feutres, cahiers, gommes. SIMPLY MARKET nous a également donné une grande quantité de feuilles pour classeur et de fournitures.

En mai 2014, 6 membres de l'association se sont rendus à SOUMACOUNDA. Lors de ce voyage humanitaire, ils ont visité les réalisations de l'association depuis sa création :

- les salles de classes,
- le poste de santé,
- le moulin-décortiqueur,
- le forage d'eau potable.

Nous avons procédé à l'inauguration des panneaux photovoltaïques installés sur le poste de santé. L'électricité désormais disponible, permet d'assurer les soins à toute heure et de conserver les antibiotiques et autres médicaments.

Les enfants de l'école

Les membres de l'association ont distribué lors de ce voyage :
- plus de 500 kg de vêtements,
- 500 livres et manuels scolaires, des fournitures scolaires,
- des médicaments et du matériel médical.

La rencontre avec les 250 enfants et les enseignants de l'école de SOUMACOUNDA a été très émouvante et riche en partage :
- échanges de dessins faits par nos enfants et ceux du village,
- des instruments de musique ont été offerts à l'école des QUATRE VENTS.

L'association NORD SUD ne compte pas s'arrêter là et poursuit ses actions. Le projet qui nous tient à cœur aujourd'hui est la construction d'une maison d'alpha-bétisation : une bibliothèque dans laquelle les adultes - hommes et femmes – viendraient apprendre à lire, écrire et compter.
Nous comptons sur votre soutien :
- vêtements, chaussures, lunettes,
- jeux, livres, fournitures scolaires,
- matériels informatiques obsolètes (pour les collèges et lycées environnants)…

Le moulin-décortiqueur

Pour en savoir plus, consultez notre site internet :
www.association-nordsud.fr.
Vous pouvez également nous suivre sur twitter :
@AssoNordSud
Votre contact à Gaillon :
Véronique LEFEBVRE (0664469879)
3, rue de la cavée.

Une salle de classe rénovée

Le poste de santé rénové et équipé de panneaux solaires

Les enfants de l'école lors de la collecte chez SIMPLY MARKET

Pose des panneaux solaires

Remise de livres et fournitures scolaires aux enseignants

Travaux d'enfouissement des réseaux aériens en 2015

Pendant le premier semestre 2015, l'enfouissement des réseaux aériens se poursuivra dans la Grande Rue.

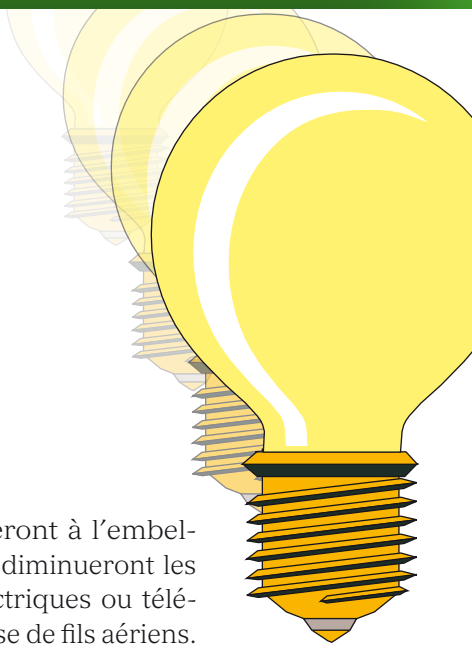

Cette seconde phase concernera le secteur situé depuis le croisement avec la rue de la Douaye jusqu'au croisement avec la rue des Bouts de la Ville. Une partie de la rue de la Douaye sera également réalisée.

Ces travaux contribueront à l'embellissement du village et diminueront les risques de pannes électriques ou téléphoniques liées à la casse de fils aériens.

Travaux de réfection de voirie dans le haut de la Grande Rue 2014

La chaussée entre les dernières habitations de la Grande Rue et les chemins de plaines a été refaite en septembre.

Ces travaux d'un montant de 42 000 euros à la charge de la commune ont été rendus nécessaires pour rétablir la sécurité des personnes et des véhicules sur cette portion de route.
Entre 2009 et 2012, la neige a fait son retour chaque année, et le sel répandu sur la chaussée a fortement détérioré la couche de roulement ; les fortes précipitations enregistrées cet été ont provoquées des effondrements sur les côtés et des trous très importants se sont formés.

Les travaux réalisés ont consisté à installer des bordures et reprofiler la route afin d'évacuer un maximum d'eau sur les côtés lors de fort épisode pluvieux.
Une second phase de travaux est programmée en 2015 afin d'améliorer le captage des eaux en provenance des chemins de plaine. L'objectif final étant de réduire l'apport des eaux de ruissellement dans le centre du village.

Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. ROUZEAU et Mme CARVALHO : construction d'une maison d'habitation –Sente de Tessancourt.
- M. GONCALVES : construction d'une maison d'habitation – 28 bis Rue des Bouts de la Ville.

La statue Sainte Barbe est de retour

Après avoir été restaurée (un travail qui a duré 8 mois) dans les locaux du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France à Versailles, la statue « Sainte Barbe » en bois a rejoint notre église paroissiale de « Notre Dame de l'Assomption ».

L'épais badigeon gris a été ôté, laissant apparaître un habillement doré et vivement coloré datant du XVIe siècle.
Elle a été déposée dans l'église le 13 octobre 2014, une période de 10 jours a été nécessaire pour la réadapter aux conditions de température et d'hygrométrie de son ancien environnement.
Le 23 octobre 2014, la statue a été réinstallée dans sa « niche » qui a également fait l'objet d'un « lifting » (socle en mortier de chaux hydraulique et intérieur en chaux aérienne).

Les travaux de finition et les dernières retouches ont été effectués sur place le 30 octobre 2014.

Cette action fait partie des objectifs de la commission « Patrimoine » concernant la mise en valeur de l'église et du patrimoine communal.

Avant la restauration.

En cours de restauration.

Restauration réalisée par :
Atelier ARCOA
4, rue G. Voillereau
78350 MONTESSON
Dirigeant :
Jean-Sylvain Fourquet
Intervenant :
Carole Tollemer

Maîtrise d'oeuvre:
Conseil Général des Yvelines
Direction des Archives, de l'Archéologie et de la Culture
Représentée par Catherine Crnokrak
Conservateur des AOA

Photos : Atlier ARCOA

La Sainte Barbe après restauration.

Exposition journées du Patrimoine 2014

Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914/1918.

Comme chaque année, notre commune a participé aux Journées du Patrimoine les 20 & 21 septembre dernier en proposant une exposition commémorative sur la Première Guerre mondiale. Cette exposition remporta un énorme succès avec de nombreux visiteurs pendant ces deux jours où de nombreux panneaux mettaient en exergue les points forts de ce conflit mondial.
Plusieurs thèmes se trouvaient ainsi présentés :

- La chronologie du Conflit tant au point de vue mondial que local.
- Les actions des femmes dans la grande guerre.
- La contribution des animaux dans la grande guerre.
- Les Lettres de poilus et poème d'un poilu.
- Les fiches de chacun des poilus morts pour la France et natifs de GAILLON comportant de très nombreux documents individuels.
- De nombreux objets prêtés par les habitants du village, costumes et journaux de l'époque.
- Des documents d'archives exceptionnels de la commune de GAILLON SUR MONTCIENT.
- Et enfin un DIAPORAMA reprenant les moments les plus denses de la grande guerre monté par Madeleine Arnold-Tétard (conseillère historique).

Inaugurée le samedi 20 septembre 2014 à midi par monsieur le maire, ses conseillers et Messieurs les députés de la Circonscription, l'exposition s'est terminée dimanche 21 septembre à 18 heures avec un record exceptionnel de visiteurs.
Un LIVRE D'OR est d'ores et déjà prévu pour rappeler tous ces moments forts de l'exposition avec chacun des thèmes abordés. Si vous n'avez pas encore retenu ce dernier, ne manquez pas de le faire auprès de l'accueil en mairie.
Un grand merci à tous ceux qui nous ont suivis pendant ces deux journées mémorables ainsi qu'à tous ceux et celles ayant préparé cette exposition sous la houlette de mesdames Marie-Christine DUBERNARD Adjointe à la Culture et de Madeleine Arnold-Tétard conseillère historique.

Photos Christian Tétard ©

Lors de l'inauguration de l'exposition, Monsieur Jean-Luc Gris (maire) madame M. Christine Dubernard (Adjointe à la Culture, monsieur Arnaud Richard (député des Yvelines), Madame Madeleine Arnold Tétard (conseillère historique).

7e Marché Artisanal et gastronomique

L'esprit de Noël a été à Gaillon sur Montcient ce samedi 6 décembre le début des festivités de fin d'année.

Des animations très appréciées des enfants ont ponctué cette journée avec les ateliers de bonbons, de fabrication de couronne de Noël, la maison du fantôme (structure gonflable) et la visite du Père Noël.
De nombreux exposants étaient présents et chacun a pu trouver tout ce dont il avait besoin pour réaliser son menu de réveillon et offrir ses cadeaux de fin d'année (Champagne, vins, foie gras, chocolats, fromage, objets de noël, bijoux) avec cette année un repas « Bœuf stroganoff » pour les plus gourmands.
La magie de Noël a été prolongée par les chants des enfants de l'école des Quatre Vents.
Pour clôturer cette journée, les membres de la commission culture ont servi du chocolat et vin chaud.

Accueil des nouveaux Gaillonnais

Le 6 septembre dernier, les nouveaux habitants de la commune ont été invités par Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal à venir les rencontrer au traditionnel accueil qui leur est réservé.
Cette occasion permet aux nouveaux Gaillonnais de se présenter et de faire connaissance avec les Élus ainsi qu'avec le personnel de la Mairie.
Si vous êtes nouvellement installé à Gaillon et que vous n'avez pu y assister, un livret d'accueil avec toutes les informations utiles vous sera remis, n'hésitez pas à venir le retirer en Mairie.

En présence de notre député (Arnaud Richard) et du président de la Communauté Seine & Vexin (François Garay).

Forum des associations

Le forum des associations s'est déroulé le 6 septembre dernier.

C'est le rendez-vous incontournable de ce début d'année scolaire qui permet de rencontrer les associations présentes sur la commune et aux alentours.
Divers loisirs et activités Sportives, vous ont été proposés.
Un grand merci aux participants et notamment à ceux qui nous ont enchantés par leurs démonstrations de danse country et de capoeira.

Des nouvelles des N.A.P.

Face à l'arrivée des Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée 2014, la commune de Gaillon-sur-Montcient a dû composer avec des paramètres qui lui sont propres :

- un petit effectif d'enfants regroupant toutes les tranches d'âges,
- le temps : des créneaux de 45 minutes,
- les locaux (réfectoire, salle de motricité, cour),
- le personnel encadrant disponible,
- les moyens.

Sans recul dans ce domaine, il était, dans un premier temps, utile de rassurer les enfants comme les parents, en conservant un encadrement connu. Pour ensuite se donner le temps d'observer et de faire progresser ces aménagements.

Les N.A.P. s'organisent donc sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Avec une participation d'environ 30 enfants sur les 3 premiers jours + 18 enfants en NAP-études avec les enseignantes. Le vendredi entre 43 et 45 enfants sont présents (pas d'étude le vendredi).

Une petite visite un vendredi de novembre démontre que l'ambiance est très bonne. La météo ne permettant plus la pratique de jeu collectif dans la cour, nous retrouvons les enfants en deux groupes, l'un dans le réfectoire, l'autre en salle de motricité.
Des activités manuelles, des jeux de construction et de société leur sont proposés. En rappelant que ce temps, doit rester un moment de détente.

Que la vie est belle dans notre petite école…

Cette année, nous accueillons 58 enfants de la petite section au CM2. Des enfants ravis de venir nous rejoindre, dorénavant, 9 demi-journées par semaine.

Les nouveaux rythmes scolaires, les nouvelles activités périscolaires, l'étude surveillée sont à présent bien amorcés après quelques difficultés d'organisation au début de l'année scolaire. Chaque adulte responsable a su trouver sa place et tous les élèves se sont imprégnés des nouvelles modalités.
Qu'il fait bon vivre dans notre petite école rurale !!! Que de belles aventures, que de riches découvertes, que de moments de bonheur, des apprentissages sérieux, des enfants motivés, des liens de confiance avec les différentes parties prenantes du bien-être de l'enfant (famille, Mairie, Caisse des Écoles, représentants de parents d'élèves…)
Ces quelques photographies pourront témoigner de ces moments de partage.

Cette année, nous avons accueilli une nouvelle enseignante, pleine d'énergie et de sérieux, en charge de la classe des CM1-CM2. Les élèves ont souhaité vous faire partager le fruit de leur travail en vous rédigeant un petit texte relatant la préparation des gâteaux d'anniversaire.
« Le jeudi 25 septembre, nous avons fait des gâteaux d'anniversaire pour Flavien et Hugo.

D'abord, la maîtresse a constitué trois groupes d'enfants pour réaliser trois gâteaux.
Après, nous sommes allés nous laver les mains et Sarah A, Flavien et Océane n'ont pas fait de gâteaux car ils ont fait les fous dans les toilettes.
Ensuite, la maîtresse nous a donné tout ce dont on avait besoin (recette, ustensiles, ingrédients…). Et, on a préparé les gâteaux. Chaque groupe avait un ingrédient différent. Le premier groupe avait l'amande en poudre comme ingrédient, le deuxième groupe avait la noisette en poudre et le troisième groupe avait les pépites de chocolat mais il n'y avait plus de pépites alors nous avons mis des carrés de chocolat.
Puis, nous avons beurré le moule.
Pour finir, la maîtresse a mis les gâteaux au four et certains d'entre nous ont fait la vaisselle. Maëva n'a pas fait de gâteaux car elle était la photographe. Elle nous prenait en photos pour le journal de classe que nous allons faire. »

Maëva, Manon, Méloé, Hugo et Martin.
Madame Ripart,
Directrice de l'école des Quatre Vents

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sous un soleil radieux.

En présence des anciens combattants, Élus et gaillonnais, les enfants de l'école des Quatre Vents ont lu des textes écrits par les combattants dans les tranchés.
Le Maire a cité en honneur les noms des Gaillonnais « Mort pour la France » et a déposé les gerbes au monument. Ensuite les enfants et l'ensemble des personnes présentes ont entonné la Marseillaise.
La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié.

Élagage des arbres et arbustes : Obligations aux propriétaires

Nous vous rappelons que le code civil réglemente l'occupation du domaine publique et qu'il appartient aux propriétaires de veiller à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière ni les réseaux aériens.

Le non-respect des règles qui s'imposent aux propriétaires est susceptible de provoquer des accidents ou coupure de réseaux. Votre responsabilité pourra être engagée. Afin de vous éviter cette situation fâcheuse, vous trouverez ci-dessous les règles élémentaires à respecter.

Voies communales

il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0, 50 mètres pour les autres.
Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Réseaux aériens ERDF, télécom et éclairage publique

Les branches doivent être taillées à une distance minimum de deux mètres des câbles.

À noter la possibilité pour le maire, après mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales » pour « garantir la sûreté et la commodité du passage ». Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.

État civil

NAISSANCES :

- Raphael WEUGUE, le 26 décembre 2013
- Savannah BOUTARD, le 10 février 2014
- Khloé et Alexandre BOURISVILLE, le 6 mars 2014
- Liam LANGLET DELBOS, le 5 mars 2014
- Alexy VERDAMASCOS, le 17 mai 2014

MARIAGES :

- Marie-Laurence POTTIER et Benoît Raymond GUIGNEDOUX, le 7 juin 2014.

DÉCÈS :

- Madame Christiane CALAIS, le 16 juillet 2014

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ **http://www.diplomatie.gouv.fr/**

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales.

- Si vous êtes Français : Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes complémentaires pour les élections européennes et municipales : Munissez-vous de votre passeport ou d'une carte de résident, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ces démarches sont à effectuer en Mairie avant le 31 décembre 2014.

Capoeira

Depuis presque 15 ans, notre association dispense des cours de Capoeira dans les Yvelines et s'est implanté à Gaillon-sur-Montcient en septembre 2010.

La Capoeira est un art martial rythmé qui associe techniques de combat, acrobaties, et l'on travaille aussi la musique, dans laquelle les pratiquants puisent leur énergie.
C'est une activité qui s'adapte à chacun de 6 à 66 ans. Les cours se déroulent tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 pour les enfants (6-11ans) et de 19 h 30 à 21 h pour les ados et adultes.

Renseignements : au 06 88 87 97 71 – Guillaume DUBERNARD

A.S.V.B.

Association de soutien au village de BOUROU (Tchad).

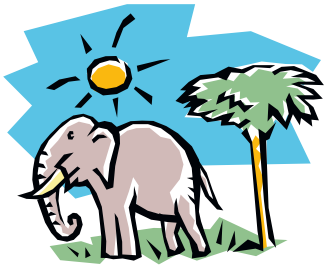

L'Association de Soutien au Village de Bourou située 17, rue du Four aux Prêtres à Gaillon/Montcient continue toujours son action au Tchad. Après la construction d'une école, d'un centre de santé, le forage de 3 puits d'eau potable, la mise en place d'une bibliothèque, la formation de jeunes, l'envoi régulier de médicaments, l'association continue son action auprès de la coopérative agricole. Les disettes sont trop fréquentes et il faut améliorer les rendements. La construction d'un entrepôt, l'achat de matériel agricole et des intrants s'avèrent nécessaires. Une subvention du Conseil Général des Yvelines soutient le projet, il faudra cependant un complément financier.
Nous faisons un appel à la population de Gaillon pour nous aider dans ce nouveau projet. Toute proposition ou don (déductible des impôts à 66 %) est à adresser à Mme M'Lobaye à l'adresse ci-dessus. Un site internet est à votre disposition. Il vous apportera toutes les informations dont vous auriez besoin : www.asvbourou78tchad.fr

Labour à la houe traditionnelle.

Labour d'un champ à la charrue tirée par des bœufs.

Thé dansant AGYS

Association Gaillon Yvelines Sport 78

Venez participer à un agréable moment !
Un thé dansant sera organisé le dimanche 22 février 2015 avec la participation de l'orchestre « G#neric ».
Réservation dès janvier 2015 auprès de :

- M. André GERARD au 01 34 74 32 64
- Mme Sylvaine AMIOT au 01 34 74 79 49

Caisse des écoles : soirées convivialité

Que ce soit en famille ou entre amis, pour danser ou espérer les bons numéros.

Soirée dansante du 4 octobre
Avec démonstration très participative de Zumba.

Loto du 15 novembre
petits et grands très attentifs à l'annonce des numéros. Il fait toujours des heureux que l'on reparte avec la tablette, le réfrigérateur, un jambon ou les nombreux autres lots !

Merci aux bénévoles, aux enseignantes, aux parents et participants ; c'est grâce à tous que les enfants de l'école bénéficient de classe découverte.

C.C.A.S. – Les mardis récréatifs Toujours actifs !

Propos recueillis par les membres :
« Les Mardis Récréatifs sont ouverts à tous les gaillonnais de tout âge !
La bonne ambiance vous assure une bonne détente pour le reste de la semaine
Travaux manuels et jeux de sociétés sont très appréciés des participants,
Venez nous rejoindre ! »
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

La grande guerre : deux frères, deux parcours

En cette année du centenaire de la grande guerre 1914-1918, et pour renouer avec l'histoire du village, parmi les 57 hommes mobilisés de la commune (dont 17 sont morts pour la France) nous vous proposons un regard sur deux enfants de Gaillon. Ce sont deux frères choisis pour leurs parcours différents et pour lesquels on a pu s'appuyer sur des documents retrouvés en mairie et dans la famille.

La famille LEGUILLON est l'une des plus anciennes de Gaillon, habitant toujours le village à ce jour, et dont les hommes étaient maçons de père en fils. Voici le parcours de ces deux frères.
En 1892 au foyer de Léon et de Louise VACHER, naît un premier fils, prénommé Louis Eugène.
En 1898 naît un second fils Léon Auguste.
En 1911 - sur le recensement, Louis a 19 ans, il est maçon dans l'entreprise de son père.
En 1913, vient l'âge du service militaire pour l'aîné des frères, recensé en 1912 (classe 1912) il a dû incorporer le service en 1913 pour 3 ans.
Le 2 août 1914 : la mobilisation générale, Louis a 22 ans, et est déjà sous les drapeaux ; il partira au combat comme 2e classe avec son régiment le 165e R.I. dans la 2e Compagnie.
En 1914 - Le casernement de son régiment se trouve à VERDUN, MONTMÉDY – Régiment affecté à la défense de la forteresse de VERDUN (forts de la rive gauche de la Meuse)

Il est recruté à la 72e D.I. (144e B.I.) de juillet 1915 à mars/avril 1916, puis à la 29e D.I. (29e B.I.) jusqu'en 1918.

En 1915 - de janvier à octobre son régiment se trouve sur les Côtes de la Meuse. Aux termes de l'instruction du 21 janvier, la 1re armée devait continuer ses offensives sur les deux flancs de la hernie de Saint-Mihiel, en vue de la préparation d'une action ultérieure en Woëvre, quand les circonstances le permettraient ; la 3e armée devait reprendre des actions offensives sur son front pour coopérer à l'attaque de la 4e armée. Néanmoins, si les opérations de Woëvre, n'ont pas donné les résultats escomptés, elles ont exercé une heureuse influence sur la situation générale, en inquiétant l'adversaire et en lui faisant subir des pertes graves. D'autre part, cette offensive a confirmé l'absolue nécessité de la préparation méthodique et puissante des attaques.

La division de Morlaincourt attaque la croupe 233 avec un bataillon du 165e régiment d'infanterie et un bataillon du 364e. Le bataillon du 165e est arrêté par des mitrailleuses en action dans les vergers de Marcheville ; le bataillon de droite parvient jusqu'au réseau, sans pouvoir le franchir. Des tentatives sont répétées toute la journée avec appui de l'artillerie ; elles n'obtiennent aucun résultat et accroissent nos pertes.
Le Général Gérard n'arrête pas encore l'opération. Le Général Chrétien, commandant de la 3e division, devra emporter les tranchées et les entonnoirs au nord de Marcheville. Dans la nuit, les patrouilles vont reconnaître l'état des fils de fer et des parapets ennemis. La préparation d'artillerie a lieu dans des conditions satisfaisantes, et à 15 heures l'attaque est lancée. Les 51e et 87e régiments d'infanterie parviennent jusqu'au réseau ; un bataillon pénètre même dans les tranchées allemandes, mais il en est chassé par une très forte contre-attaque. En résumé, les opérations de l'hiver 1914-1915 ont donné des résultats sérieux. Si le front ennemi n'a pas été crevé, les bataillons ont enlevé d'importantes positions, surtout en Champagne où furent infligées aux Allemands des pertes sévères.

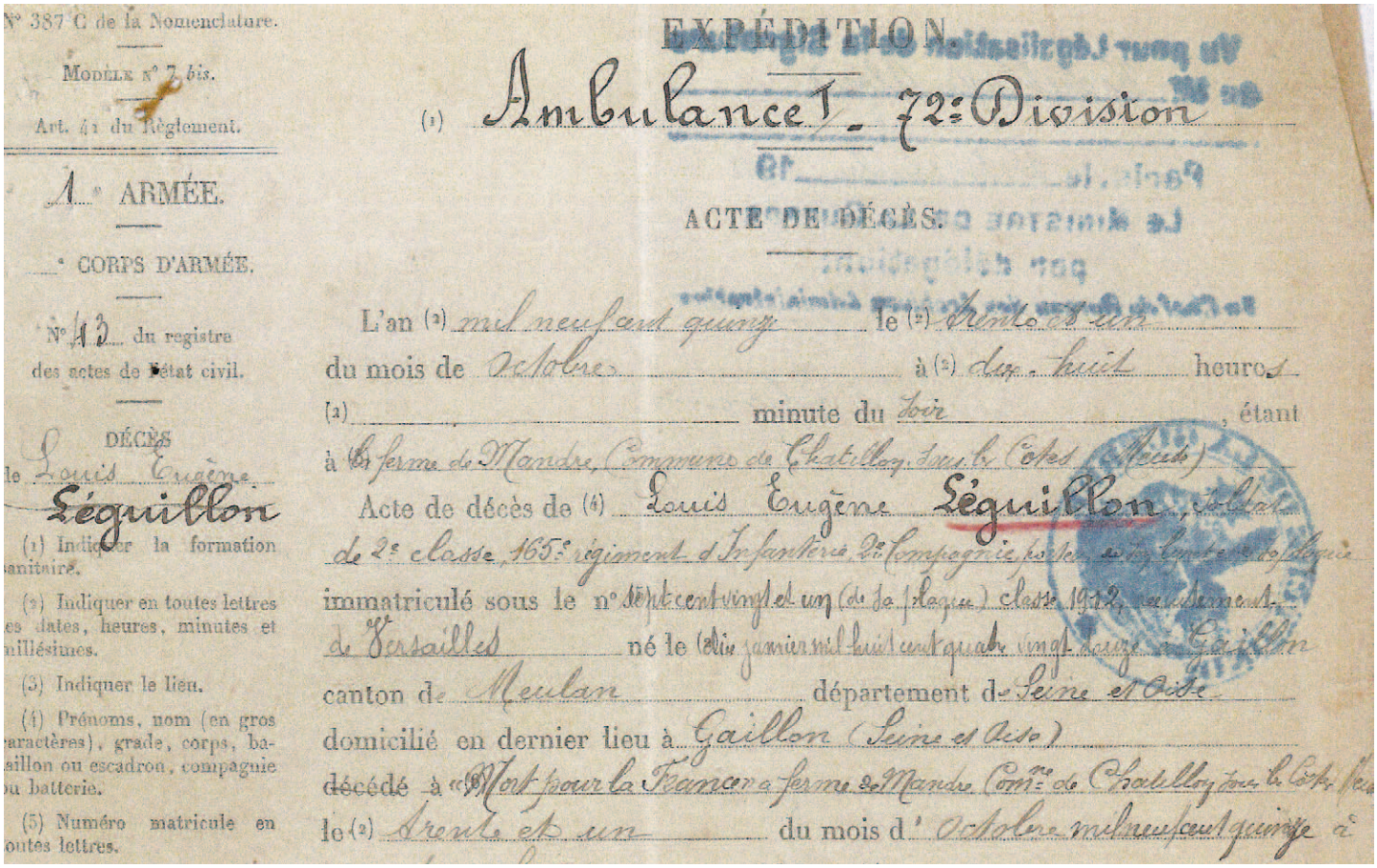

N° 387 C de la Nomenclature.

MODÈLE N° 7 bis.

Art. 41 du Règlement.

1e ARMÉE.

e CORPS D'ARMÉE.

N° 43 du registre des actes de l'état civil.

DÉCÈS de Louis Eugène Léguillon

(1) Indiquer la formation sanitaire.

(2) Indiquer en toutes lettres les dates, heures, minutes et millésimes.

(3) Indiquer le lieu.

(4) Prénoms, nom (en gros caractères), grade, corps, bataillon ou escadron, compagnie ou batterie.

(5) Numéro matricule en toutes lettres.

EXPÉDITION.

(1) Ambulance 1 - 72e Division

ACTE DE DÉCÈS.

L'an (2) mil neuf cent quinze le (2) trente et un du mois de Octobre à (2) dix-huit heures (2) minute du soir, étant à la ferme de Mandre, Commune de Chatillon sous les Côtes (Meuse)

Acte de décès de (4) Louis Eugène Léguillon, soldat de 2e classe, 165e régiment d'Infanterie, 2e Compagnie, porteur de la plaque immatriculé sous le n° sept cent vingt et un (de la plaque) classe 1912, recrutement de Versailles né le (3) dix janvier mil huit cent quatre vingt douze à Gaillon canton de Meulan département de Seine et Oise domicilié en dernier lieu à Gaillon (Seine et Oise) décédé à « Mort pour la France » à ferme de Mandre Comne de Chatillon sous les Côtes (Meuse) le (2) trente et un du mois d'Octobre mil neuf cent quinze à

1915, le 31 octobre à 18 h, Louis, 23 ans, touché par un éclat de bombe, meurt au combat. L'avis de décès reçu en mairie détaille ses blessures et il est précisé qu'il avait son livret et sa plaque sur lui et que la réalité du décès avait été constatée.

Louis LEGUILLON, partit combattre dès la mobilisation générale, fut abattu au cours de cette bataille de la Meuse, au lieu-dit « la ferme de Mandres » sur la commune de Chatillon-sous-les-Côtes (Meuse) et il y fut provisoirement inhumé. En 1920, le corps de Louis fut transféré au cimetière militaire d'Eix – arrondissement de Verdun. Il fut l'un des enfants de GAILLON, mort bravement pour sa patrie et son nom figure, à tout jamais, sur le monument aux morts de la commune.

À la mort de son frère, Léon va sur ses 17 ans. Ce cher Léon a eu l'excellente idée de tenir un petit carnet de ses déplacements sur la période qui suit. Aucun état d'âme, simples observations des lieux où il est passé, si bien qu'on peut tracer son parcours sur une carte au jour le jour, et kilomètre après kilomètre, et des kilomètres à pied, on peut dire qu'il en a fait !

1917 – le 16 avril, à 18 ans ½, il est appelé à faire ses classes au 74e R.I. Durant plus d'un an il sillonnera une partie de la Normandie vers DIEPPE, FORGES-LES-EAUX, LOUVIERS pour sa formation militaire (stage de fusil-mitrailleur), des travaux sur des bâtiments de l'armée et aider la population à la moisson.

1918 – le 9 juin au soir son tour est venu de rejoindre le front dans l'Oise, il traverse BEAUVAIS bombardé et est déposé sur le plateau de MONCHY.

Il écrit **« C'était le 10 juin à une heure de l'après-midi, moi qui n'avais jamais vu cela, me voilà parti en patrouille de reconnaissance, de chaque côté des routes les obus tombaient, je ne pouvais plus avancer, je voyais mes copains tomber à côté de moi, je me disais : à moi tout à l'heure – mais j'ai pris mon courage à deux mains »**

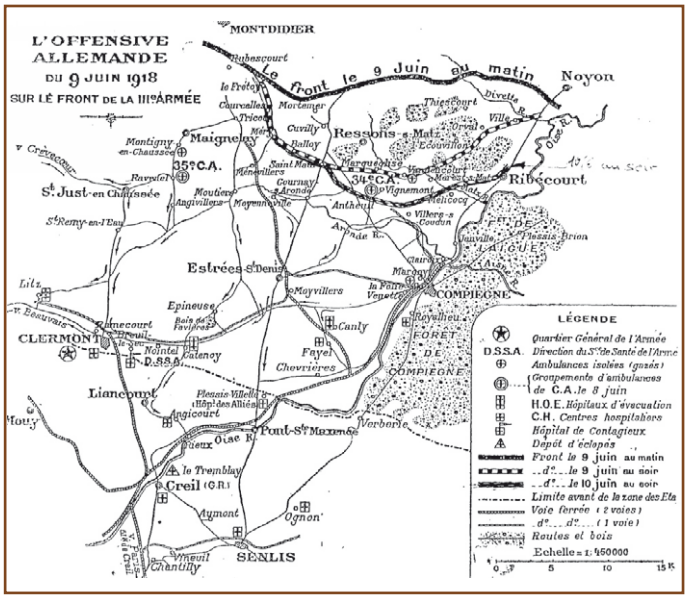

1918 – de juin à août : il sera sur le front dans l'Oise. Alternance d'attaques et de mises au repos à l'arrière.
1918 – septembre-octobre : il avance dans l'Aisne vers le chemin des Dames, dans la zone où étaient « les boches » en notant les « pays abimés », puis sera en « perm » à Gaillon du 19 au 31 octobre.

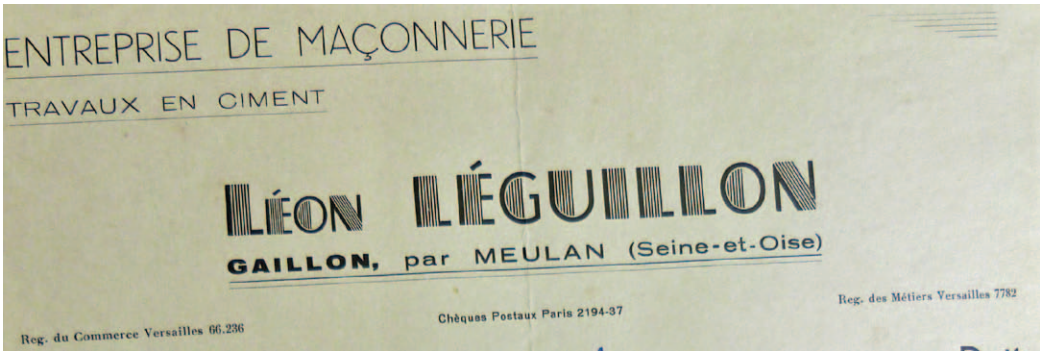

1918 – novembre : son régiment poursuit le recul des Allemands dans l'Aisne puis dans les Ardennes. Il mentionne l'accueil « les bras ouverts » des paysans dans les villages libérés.
La veille du 11 novembre Léon désigné pour aller au ravitaillement, est pris dans une rafale de 77 d'Allemands resté à l'arrière, caché derrière une voiture, il en réchappera, et précise qu'il « n'y a eu que 2 morts et 5 blessés ». Le lendemain, 11 novembre, jour de l'armistice, ils arrivent dans ROCROI.
Après l'Armistice : La guerre est finie mais pas la mobilisation !

Équipe municipale de M. Godin avec M. Léguillon à droite.

Léon continuera ses déplacements : Aisne, Marne, Moselle, Meuse, Vosges, entrecoupés de « perm ». Les occupations sont diverses, défiler dans les villes, boucher les trous de mines, faire « cuistot » pour le régiment ou garder des prisonniers Allemands.
En 1919 – juin à mi-août : son régiment est dissous, il part en renfort d'un autre régiment en Allemagne, vers Mayence, et se retrouve avec des Corses qui ne parlent pas français…
En 1919 – fin août : il est réaffecté en France, dans la Meuse vers VERDUN, pour garder les Allemands, de là il pourra aller voir son frère enterré à Châtillon sous les Côtes.
En 1919 jusqu'en avril 1920, il sera gardien de prisonniers Allemands à Verdun puis dans les Vosges, il accompagnera début 1920, le retour des prisonniers allemands en Allemagne. Il reviendra sur Paris pour la grève le 20 mai.
Démobilisation le 27 mai 1920.
En 1922 : L'entreprise de maçonnerie familiale aura en charge l'entourage du monument aux morts.
En 1924 – décès de Léon, le père. Léon, le fils reprendra l'entreprise de maçonnerie.

Léon LEGUILLON sera conseiller municipal de Gaillon à partir de 1935, puis adjoint au maire de 1944 jusqu'aux années 1960.

Article (avec l'aimable autorisation de la famille LEGUILLON), de M. ARNOLD-TÉTARD, M.-C. DUBERNARD.

Sources : Archives de Gaillon, Archives familiales LEGUILLON, Archives militaires (Extraits des J.M.O du 165e RI – site CHTIMISTE).

Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la Cérémonie des Vœux

Jeudi 15 janvier 2015 à 19h00 à la Salle des Fêtes

Agenda du 1er semestre 2015

Dates	Manifestations et événements
dimanche 25 janvier	Loto enfants CDE
dimanche 8 février	Sortie théâtre
dimanche 22 février	Thé dansant AGYS
samedi 14 mars	Loto adultes CDE
dimanche 22 mars	1er tour élections départementales
dimanche 29 mars	2e tour élections départementales
10/11/12 avril	Festival théâtre amateur
vendredi 8 mai	Cérémonie victoire
dimanche 24 mai	Brocante
samedi 30 mai	Fête des mères
samedi 20 juin	Fête des pères
samedi 20 juin	Fête de l'école
dimanche 23 août	Sortie mer

Fermeture hivernale Hangar communal : du 6 décembre au 7 février inclus

Collecte des encombrants (limités à 1 m³ et sortis la veille) :

Vendredi 27 février 2015 - vendredi 26 juin 2015 - vendredi 27 novembre 2015